Quarantième Année — No 7. Mercredi 28 Janvier 1925 Bureaux: rue de la Serre, 58

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS
Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal
ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES
suisses 30 ct., offres et demandes de places 20 ct. la ligne, étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance

Un conseil national économique

Le Président de la République française vient de rendre un décret instituant un Conseil national économique chargé de l'étude de problèmes intéressant la vie économique du pays, de la recherche des solutions qu'ils comportent et de faire au gouvernement toutes suggestions concernant les mesures à prendre.

Ce Conseil sera composé de 47 membres réunissant les représentants des différentes forces économiques et sociales de la Nation: délégués des consommateurs, coopérateurs et usagers des services publics; mandataires des travailleurs intellectuels et des membres de l'enseignement, des chefs d'entreprises industrielles, commerciales, agricoles et du personnel dirigeant des transports, des services publics et des coopératives; porte-parole des fonctionnaires, des techniciens, de la main-d'œuvre salariée et des artisans; enfin, certains de ses membres choisis apporteront dans les discussions le point de vue du capital industriel et commercial, de la propriété rurale et urbaine, de la Banque, de la Bourse, de l'Assurance et des Caisses d'Epargne. Un tel organisme jouera le rôle, selon l'expression même du rapport adressé au Président de la République, d'« un centre de résonance de l'opinion publique ».

Les membres seront désignés dans chaque catégorie par les organisations les plus représentatives, agréées elles-mêmes par le gouvernement sur la proposition du ministre du Travail après avis des départements intéressés.

Le Conseil ainsi formé de l'assemblée des conseillers choisis de la façon précitée et pourvus d'un mandatde deux années, tiendra chaque année quatre sessions d'une durée de dix jours, sans préjudice des sessions extraordinaires qui pourront paraître nécessaires. Dans l'intervalle fonctionnera une commission permanente de dix membres, chargée de l'expédition des affaires courantes, de l'exécution des décisions prises par le conseil et la préparation de l'ordre du jour des sessions.

Le Conseil établira la liste des experts qu'il jugera nécessaire d'associer de façon permanente à ses travaux; les ministres des départements intéressés désigneront chacun deux experts membres de droit. De même le Directeur des services du secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale, le président de la commission permanente du Conseil supérieur de la Défense nationale et le représentant du Gouvernement français au Bureau Bureau International du Travail pourront également prendre place autour du tapis vert de ce Conseil.

Le décret édicte toute une série de dispositions déterminant la méthode et les ressources de travail, les rapports avec les ministères, les autres organisations et les commissions parlementaires. Il prévoit la création d'organes permanents nécessaires à sa documentation et aux publications du Conseil. Les délibérations seront prises sous forme de rapports ou de recommandations dont les conclusions seront publiées par le *Journal officiel*. En retour, le gouvernement adressera au Conseil, pour information, tous projets ou propositions de loi qui présentent un intérêt économique. Celui-ci pourra être consulté pour l'élaboration des règlements d'administration publique, nécessaires à l'application de ces textes une fois votés.

Cet organe aura surtout un rôle de coordination entre les différents départements dont les attributions s'étendent plus ou moins sur le domaine des faits économiques. Il aura également la mission d'orienter par ses avis éclairés les décisions que les ministres responsables pourraient être conduits à prendre.

« L'importance des intérêts économiques, dit le rapport, est à ce point vitale que le gouvernement et les pouvoirs publics doivent, à tous moments, se trouver en état d'utiliser les avis consultatifs émanant de personnalités qui, outre leur compétence spéciale et technique, puissent être considérées comme représentant la pensée des grandes organisations professionnelles qui les auront déléguées au conseil ».

Enfin, indépendamment de ce rôle actif dans la gestion des affaires économiques, le Conseil constituera également un précieux centre de documentation.

Il résulte de ce qui précède que le Conseil national français qui vient d'être créé ne constitue pas le Parlement économique préconisé dans certains milieux, mais simplement un organe chargé de donner des préavis et de présenter des suggestions au gouvernement dans le domaine économique et social. Le rôle de coordination entre les différents départements qu'on attribue à la Commission, est certes des plus louables, car le besoin s'en impose d'une façon impérieuse, mais il nous paraît devoir se heurter, dès le début, à beaucoup de difficultés, étant donné l'esprit si fortement bureaucratique de l'administration française.

L'initiative prise par la France est certainement intéressante et mérite d'être signalée; la question peut se poser auojurd'hui si, au point de vue économique et social, la Suisse aurait intérêt à suivre cet exemple en y apportant les modifications jugées nécessaires, ou si son organisation administrative est suffisamment complète pour la dispenser de créer ce nouvel organe?

La coopération en Belgique en 1923

La Belgique est le pays où le système de la coopération s'est le plus développé et où son extension a touché à peu près tous les domaines de l'économie nationale.

Il n'est donc pas inutile de connaître quelle est aujourd'hui la situation des diverses coopératives qui se sont créées et leur accroissement depuis le moment où le système a été mis en pratique en Belgique.

L'enquête faite en 1923 par le Département belge de l'industrie et du travail nous fournit à ce sujet de précieux renseignements.

Tout d'abord, nous constatons que de 1873 à 1922, 4088 coopératives se sont constituées, dont 2605 se sont dissoutes. Il en restait donc 1483 à fin 1922, sur lesquelles 1261 fonctionnaient.

A cette date, 966 de ces sociétés groupaient 517.122 membres; 921 de ces sociétés ont fait connaître leur chiffre d'affaires en 1922; il s'élevait à 5 1/4 milliards, dont 4 1/4 milliards pour les seules sociétés de crédit.

Les sociétés de consommation, sont les plus nombreuses; 322 fonctionnaient en 1922. Le nombre des membres pour les 256 qui ont répondu était de 386.708. Puis viennent les sociétés de production capitaliste, avec 186 sociétés en activité et 12.227 membres pour les 145 sociétés ayant répondu; les sociétés de crédit sont au nombre de 71, avec 33.192 membres pour les 59 sociétés qui ont répondu; les sociétés de production ouvrière sont au nombre de 28 en activité, le nombre des membres pour 21 sociétés qui ont répondu est de 8502. Citons, en outre, les coopératives de pharmacie: 9 sociétés avec 671 membres; les habitations, 24 sociétés avec 4328 membres; les assurances, 45 sociétés avec 12.997 membres; les coopératives pour l'achat de matières premières, 194 sociétés avec 17.456 membres; les « Nations » 36 sociétés avec 955 membres.

Pour les coopératives de consommation, sur les 1247 sociétés qui se sont constituées de 1873 à 1923, 894 se sont dissoutes. Cet énorme déchet a pour cause principale la lutte avec le grand commerce, que les petites sociétés ne peuvent soutenir avantageusement et l'absorption de nombreuses associations autonomes par les grandes centrales.

Les coopératives patronales de production sont en général des entreprises financières constituées entre simples particuliers, industriels ou commerçants.

Dans un assez grand nombre de cas, ces coopératives groupent des personnes exerçant une même profession, en vue de produire certains articles nécessaires à leur commerce, ou d'établir, à frais communs, une installation indispensable à l'exercice de leur profession. Il s'est créé en Belgique, depuis 1873, 612 sociétés de cette catégorie, 186 sociétés fonctionnaient régulièrement à fin 1922.

De 1873 à 1922, il s'est créé 104 Sociétés coopératives ouvrières de production, 65 se sont dissoutes dans le même laps de temps, 39 associations de cette espèce subsistaient donc au 31 décembre 1922. Parmi celles-ci, 11 se sont constituées au cours de 1922 et n'ont pu fournir de renseignements: les 21 autres groupaient 8,502 membres.

Les résultats obtenus par ces Sociétés ne sont guère brillants. En tout cas, leur développement est extrêmement lent. Lors de la dernière enquête officielle (1908) on comptait 26 Sociétés en activité: 23 d'entre elles groupaient 2.325 membres et le chiffre d'affaires s'élevait pour 20 Sociétés à 2.012.541 francs.

Les *Naties* (Nations) sont des corporations ouvrières effectuant pour le compte du commerce maritime, les chargements, les déchargements et les transports des marchandises, ainsi que le pesage, le mesurage et la mise en entrepôt.

Cete institution est spéciale à la ville d'Anvers.

En principe, les « Nations » sont des corporations purement ouvrières. Toutefois, leur caractère ouvrier s'est transformé peu à peu et l'on constate aujourd'hui qu'elles sont devenues des associations fermées et constituées entre petits capitalistes, véritables patrons faisant travailler des ouvriers sous leur direction. La plupart des associations de cette catégorie gardant le secret le plus absolu sur la marche de leurs opérations, les renseignements recueillis sont forcément restreints.

Parmi les coopératives diverses, l'enquête a groupé toutes les associations que leur objet n'a pas permis de classer dans les catégories précédentes.

Il s'en est constitué 1.097 de 1873 à 1922 et il n'en subsistait que 411 à la fin de 1922; parmi celles-ci, 65 de trop récente constitution n'ont pu donner les renseignements demandés; 346 fonctionnaient donc au 31 décembre 1922.

De multiples causes ont provoqué ces nombreuses dissolutions: la période de guerre occasionna la disparition d'un très grand nombre de ces coopératives; d'autre part, les facilités particulières qu'accorde la législation sur la matière poussent trop souvent à la constitution de Sociétés éphémères dont un assez grand nombre ne fonctionnent jamais et disparaissent faute de raison d'être.

Enfin, de nombreuses coopératives à but scientifique, de bienfaisance et d'enseignement qui n'avaient revêtu cette forme que pour jouir de la personnalité civile se sont transformées en associations sans but lucratif dès la promulgation de la loi du 27 juin 1921.

L'amélioration de notre économie nationale en 1924

H. J. B. — Il est incontestable que l'année 1924 ait apporté de sérieuses améliorations à la situation économique de la Suisse. Cela est doublement heureux, car les prévisions qu'on faisait il y a un an n'étaient pas gaies du tout; la crise persistait dans nos industries, le niveau élevé de notre change limitait nos exportations et retenait en dehors de nos frontières les étrangers en villégiature et l'Etat devait avoir recours à de coûteuses mesures de protection en faveur de plusieurs de nos industries. La grande amélioration dont jouit actuellement notre économie se traduit par un chiffre éloquent: en six mois, au 30 juin 1924, le nombre des chômeurs est descendu de 41.141 à 13.881.

Les principales industries qui ont eu un renouveau d'activité sont celles des machines, de la construction, du tabac, de la paille, et les industries alimentaires. Dans l'industrie horlogère, le chômage a complètement disparu et il semble qu'elle ait maintenant réussi à doubler un cap dangereux. L'action de stabilisation et d'assainissement financier entreprise par plusieurs pays a montré que même des pays à change déprécié peuvent augmenter peu à peu leur capacité d'achat; car ce qui est essentiel en affaires, ce n'est pas le plus ou moins haut niveau d'une monnaie, mais bien sa stabilité qui seule permet la conclusion de marchés importants.

L'essor de l'agriculture n'a pas été pareil à celui de nos industries, cela à cause de l'été humide que nous avons eu et qui a été défavorable à la culture des céréales et du vin. En revanche, les fruits et les légumes ont été produits en abondance, de même le lait et les produits du lait. L'exportation de fromage s'est sensiblement améliorée en comparaison de l'année 1923, sans toutefois atteindre l'importance qu'elle avait avant la guerre.

D'après les chiffres publiés par la Direction des douanes, l'exportation suisse pendant les neuf premiers mois de 1924 a atteint fr. 1.525.899.000, ce qui représente une augmentation de plus de 250 millions par rapport à la même période de 1923. De même les importations se sont intensifiées: fr. 1 milliard 800.557.000 contre fr. 1.549.173.000 en 1923. La balance de notre commerce extérieur, on le voit, persiste à accuser un passif qui est, pour les 9 premiers mois de l'année écoulée, de 275 millions environ.

L'amélioration de notre situation économique a-t-elle eu une influence heureuse sur le coût de la vie? voilà la question que chacun s'empressera de se poser. Hélas non! depuis le mois de septembre 1924, les prix se meuvent dans le sens de la hausse. L'index établi par l'Office du travail accusait en janvier 169 % du coût de la vie d'avant-guerre, pour descendre en août et septembre à 166 % et remonter immédiatement.

La crise persiste, cela est évident, en dépit de l'assainissement que nous a apporté 1924. La lutte que notre commerce doit mener sur le marché international est encore très dure et très compromise en raison des difficultés de la situation financière internationale et de l'inégalité des moyens de concurrence. A cause de son change élevé, la Suisse ne peut pas entreprendre la concurrence du bon marché; ses efforts doivent de plus en plus tendre à la concurrence par la qualité.

Informations

Avis.

Nous recherchons un nommé

F. Chabloz, qui était établi à *Londres.*

Les personnes qui pourraient nous donner son adresse actuelle nous rendraient service.

L'Information Horlogère Suisse.

Renseignements consulaires.

M. le Consul général de Suisse à *Prague,* G. Déteindre, sera en Suisse dès le début jusqu'à fin février prochain. Toutes communications concernant sa circonscription consulaire peuvent lui être adressées à St-Gall, Blumenstrasse 22.

Chronique des Associations patronales

Association des fabricants de préparages et perçages

L'assemblée du 24 courant à Bienne, présidée par M. Gustave Streit, commencée à 9 ½ h. du matin, interrompue de 12 ½ à 14 h. et qui s'est prolongée jusqu'à 17 heures, a laissé à chaque participant l'impression la plus satisfaisante, en ce qui concerne l'union réalisée.

Etant donné l'incertitude actuelle de la marche des affaires, il a été décidé de surseoir à l'ouverture du Bureau central d'achats.

Les questions de tarifs et de main d'œuvre ont toutes obtenu des solutions satisfaisantes, grâce à l'esprit de concorde et parfois d'abnégation dont ont fait preuve tous les membres, prouvant ainsi leur intérêt et leur attachement à l'Association.

Chez les fabricants d'ébauches.

Après une entrevue qui eut lieu à Neuchâtel, le 21 courant, entre les fabricants d'ébauches et les délégués des associations de fabricants d'horlogerie, sous la présidence de la Chambre suisse de l'horlogerie, les fabricants d'ébauches présents à la réunion ont décidé à l'unanimité de se rattacher au Groupement déjà existant de cette branche.

La première séance de constitution, convoquée à Bienne par les soins de la Chambre suisse de l'horlogerie a été fréquentée par la grande majorité des intéressés.

La question de la stabilisation du prix des ébauches dans le sens d'une hausse, ainsi que celle de la réorganisation définitive du Groupement sera examinée dans une nouvelle séance qui aura lieu vendredi prochain, 30 courant, à Bienne.

Douanes

Négociations avec l'Autriche.

La « Wiener Freie Presse » annonce que les négociations austro-suisses, qui ont lieu actuellement à Berne, au sujet de la suppression réciproque des restrictions d'importations auraient déjà provoqué un rapprochement dans la plupart des questions et que la conclusion d'un accord provisoire serait prochaine. Pour le moment, les négociations suivent leur cours et les communiqués qui sont donnés à la presse le sont après entente des deux délégations.

Les délégués suisses tiennent tout particulièrement à obtenir des allègements de tarif pour les marchandises exportées en grandes quantités en Autriche telles que l'horlogerie, la broderie, le fromage, le chocolat, le lait condensé, etc. D'autre part, on apprend que l'Autriche fait un effort pour obtenir des facilités en ce qui concerne le bois, les machines et les matières textiles.

Le trafic des produits suisses, entrant dans le Vorarlberg pour être travaillés, sera réglé dans l'accord.

Hongrie. — Droits (cours de conversion).

Selon communication du Consulat général de Suisse à Budapest, le cours de conversion, pour l'acquittement des droits de douane, a été fixé à 14.900 couronnes-papier pour une couronne-or, pour la période du 15 au 31 janvier courant (15.100 couronnes du 1 au 14 courant). Pour les autres surtaxes et impôts (de luxe, de consommation, etc), le cours reste fixé à 17.000 couronnes.

Commerce extérieur

Japon.

Tant les importations que les exportations sont en progrès: en novembre, les premières atteignent 191,1 millions de yens contre 159,2 millions en octobre, les secondes respectivement 181,7 et 161,9 millions, augmentation due surtout aux plus fortes quantités de matières premières importées. On dit que la baisse du yen a stimulé les exportations.

Pologne.

Le commerce extérieur de la Pologne pendant les dix mois de l'année 1924 (janvier-octobre) donne un solde passif de 150 millions de zlotys. Ce déficit représente à peine 13 % du trafic extérieur qui pendant les dix mois a dépassé la somme de 4.260.000 frs (1.155.000 zlotys) pour les importations et 3.750.000 francs (1.005.000 zlotys) pour les exportations.

La stabilisation du change, l'équilibre budgétaire et l'introduction de l'étalon-or accomplis au cours d'une année ont eu comme conséquence une crise économique qui n'était pas à éviter.

Toutefois, d'après les données et les renseignements récents, la vie économique de la Pologne est déjà en plein redressement. Entre autres les chiffres du commerce extérieur en sont une preuve convaincante.

Les exportations qui au cours du mois d'août ont baissé à 63 millions de zlotys suivent depuis une progression ascendante et s'élèvent en septembre à 93 millions et en octobre à 109 millions de zlotys, c'est-à-dire à 400 millions de francs.

De même les importations mensuelles ont atteint en octobre la somme de 152 millions de zlotys (590 millions de francs).

Suède.

La Suède a importé des marchandises pour une valeur de 129,5 millions croners en octobre 1924, et pour 128,8 millions en novembre, contre 129,4 en novembre 1923. Pendant les 11 premiers mois de 1924, elles atteignent 1.282,2 millions croners, contre 1.233,1 millions en 1923.

Aux exportations, on obtient en octobre 122,2 millions, contre 123,4 en novembre 1924; pour l'ensemble des 11 premiers mois, elles accusent respectivement 1.127,9 et 1.010,9 millions croners.

La balance commerciale est donc passive en 1924 pour une valeur de 154,3 millions, contre 222,2 millions en 1923.

Tchécoslovaquie.

Le commerce extérieur tchécoslovaque est en progression en novembre sur celui d'octobre; les exportations accusent, en effet, 1.765.426.699 couronnes contre 1.461.612.823, les importations respectivement 1.515.784.765 et 1.354.699.890 crs, donnant ainsi un excédent d'exportations de 249.641.934 et 106 millions 912.699 couronnes.

Pour les 11 premiers mois de 1924, les exportations atteignent un total de 11.943.010 tonnes valant 14.910.961.783 couronnes, les importations respectivement 5.031.894 tonnes et 14.040.655.542 couronnes, contre 10.802.527.168 en 1923 aux exportations et 8.631.701.120 aux importations, donnant ainsi un excédent d'exportations de 870.306.241 couronnes en 1924, contre 2.170.826.048 en 1923.

Chronique du travail

Loi fédérale sur l'assurance-chômage.

C'est au mois d'octobre 1924 que la loi fédérale sur les subventions à l'assurance-chômage était acceptée par les Chambres fédérales. En vertu de cette loi qui doit remplacer les décisions d'urgence provisoires, prises au cours de ces dernières années, la Confédération prend à tâche de s'occuper, régulièrement et de façon durable, de l'assistance des ouvriers et employés privés de travail. Il faut bien ajouter que la Confédération a subventionné jusqu'ici les caisses de chômage déjà constituées; il en fut ainsi pour la première fois en 1915 et 1916 par voie de crédits supplémentaires en vertu d'un arrêté de l'Assemblée fédérale. Durant les années 1917 à 1921, les subventions de la Confédération furent prélevées sur le fonds de l'assistance-chômage et déterminées chaque année par des arrêtés spéciaux du Conseil fédéral; pour les années 1922 et 1923, les subventions se firent au moyen des ressources générales de la Confédération.

On peut facilement déduire de cet aperçu que la procédure en usage jusqu'à l'année dernière ne permettait pas de faire reposer l'alimentation de l'assistance-chômage sur une base solide, durable et constante. Aussi bien se vit-on dans la nécessité absolue de créer un système de subvention définitivement établi. C'est pourquoi le Conseil fédéral a déposé un projet de loi relatif à l'assurance-chômage et qui tient compte des expériences réalisées au cours de ces dernières années dans le régime des subventions aux caisses de chômage. On a rappelé à cette occasion que la procédure mise en vigueur par la Confédération ne devait pas être considérée comme une réglementation définitive; on a particulièrement insisté sur le fait que ces premières dis-

positions, d'un caractère plus durable, devaient être simplement un encouragement, un stimulant en vue du développement progressif de l'assurance-chômage, entre les mains des cantons, des communes, ainsi que des syndicats des employeurs et des employés.

La loi fédérale en question, dont le délai référendaire a expiré le 19 janvier courant, entrera très prochainement en vigueur — si le referendum n'est pas utilisé — car l'ordonnance d'exécution est déjà mise au point. Le principe qui est à la base de cette loi est en somme l'assistance des caisses de chômage, soit publiques, soit privées, au moyen de subventions fédérales. Les caisses de chômage publiques ou privées qui ont un système d'assurance recevront les subventions fédérales pour chaque exercice annuel. Pour prétendre à ces subventions, les caisses doivent satisfaire à certaines tâches relativement au but qu'elles se proposent, à l'administration, au recrutement, aux prestations fournies aux membres, au contrôle, etc. Moyennant certaines conditions, le chômage partiel peut également faire l'objet d'une assurance.

La subvention fédérale se monte à 40 % des allocations journalières pour les caisses publiques ou privées administrées en commun par les employeurs et les employés; pour les autres caisses, le montant de la subvention fédérale correspond au 30 % des allocations journalières. L'Assemblée fédérale a compétence pour élever provisoirement, de 10 % au maximum, la subvention fédérale. Les caisses s'engagent à fournir à l'Office fédéral du Travail toute donnée qui pourrait lui être utile; c'est au même office également que ces institutions doivent soumettre chaque année les rapports et comptes annuels. Les irrégularités d'administration ainsi que des perceptions non équitables des deniers fédéraux entraînent la suspension de la subvention fédérale. La loi ne réglemente pas divers cas spéciaux tels que le chômage saisonnier par exemple; les domaines sont affaire de l'ordonnance d'exécution.

Tel est le système que l'on s'apprête à expérimenter. C'est à l'usage seulement que l'on pourra se rendre compte si l'assurance-chômage peut se développer normalement sous un régime analogue; dans l'affirmative, il y aura lieu de maintenir le système actuel. Si au contraire on rencontre des obstacles sérieux à cette procédure, il faudra songer à un autre système... Quoiqu'il en soit, on peut d'ores et déjà saluer cette tentative de réglementation stable d'un remède au fléau du chômage qui a si fortement ébranlé notre appareil économique et secoué la classe ouvrière entière. D'ailleurs le referendum n'a pas été utilisé contre cette loi nouvelle de l'assurance-chômage.

Bureaux de Contrôle

Bureau de contrôle de la Chaux-de-Fonds.

L'Assemblée générale des intéressés au bureau de Contrôle aura lieu *jeudi 29 janvier 1925*, à 8 1/2 heures du soir, à *l'Hôtel de Ville* (Salle du 1er étage), à La Chaux-de-Fonds, avec à l'ordre du jour: 1. Verbal de l'assemblée générale du 25 janvier 1924. — 2. Rendu-compte financier de l'exercice 1924 et rapport du Président. — 3. Rapport de la commission de vérification des comptes. — 4. Budget pour l'année 1925. — 5. Renouvellement du Conseil d'administration. — 6. Nomination de la commission de vérification des comptes pour 1925. — 7. Divers.

Registre du commerce

Raisons sociales.

Enregistrements:

15/I/25. — *Hans Stark* (Johann-Heinrich dit Hans St., de Bischofszell, Thurgovie), fabr. de pignons, La Sagne, s. Ste Croix.

20/I/25. — *Emil Hofmann-Barth* (de Mâche), atelier de préparages, Neumarkstr. 5, Bienne.

Modifications:

17/I/25. — La maison « Emile Geiser, Successeur de Charles Robert », est radiée. Actif et passif sont repris par *Fabrique de ressorts Emile Geiser, Successeur de Charles Robert, Société anonyme*, soc. an. cap. 30.000 fr. nom., fabr. de ressorts de montres. Cons. Adm.: Emile Geiser, de Langenthal. Bureaux: Rue des Tuileries 42, La Chaux-de-Fonds.

17/I/25. — La soc. com. « Ch. Hirschy et Cie, Fabrique Nervion », est dissoute, sa raison radiée. L'actif est repris par *Chs Hirschy & Cie, Fabrique Nervion, Société Anonyme*, soc. an., cap. soc. fr. 10.000 nom., fabr. et commerce de ressorts d'horlogerie et de tous genres de ressorts. Cons. Adm.: Charles Hirschy, de Trub, Berne. Bureaux: Bel Air 15, La Chaux-de-Fonds.

Radiations:

15/I/25. — *Alfred Jaccard*, fabr. de pignons, La Sagne s. Ste Croix.

15/I/25. — *Pahud, Dalioli & Cie*, soc. n. coll., décolletages mécaniques, Moudon.

15/XI/24. — *Sovereign Watch Factory S. A.*, soc. an. fabr., commerce, achat et vente, exportation d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds.

16/VI/24. — *Maurer et Mariaux*, soc. n. coll., taillage de pierres d'horlogerie, atelier pour filières au diamant, Perles.

21/I/25. — *A. Voumard et Cie, Fabrique de machines La Rauracia*, soc. n. coll., Tramelan-dessous.

22/I/25. — *Degoumois et Perret*, soc. n. coll., fabr. de boîtes de montres en or, Le Locle.

Concordats.

Délibération sur l'homologation de concordat:

5/II/25. — *Jacot, Charles-Edouard*, fabr. d'horlogerie, Rue de la Côte 10, Le Locle.

Brevets d'invention

Enregistrements:

Cl. 71 c, No. 109333. 30 juin 1924, 19 h. — Mouvement de montre de forme, à seconde. — *Fabrique d'horlogerie de Fontainemelon S. A.*, Fontainemelon (Neuchâtel, Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

Cl. 71 f, No. 109334. 28 juin 1924, 14 1/2 h. — Dispositif de fixation de l'extrémité extérieure du spiral de mouvements d'horlogerie et autres appareils. — *Charles Rosat*, 57, Rue des Moulins, Boudry (Suisse). Mandataire: Henri Guye, ing., Auvernier.

Cl. 71 f, No. 109335. 3 juillet 1924, 18 h. — Attache de montre. — *Hans Wilsdorf*, 61, Rue Elfenau-Gare. Bienne (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

Cl. 73, No. 109336. 18 février 1924, 18 1/2 h. — Support de mouvements de montres, destiné au maintien d'une pièce en travail. — *Jules Traugott*, bureau technique, 32, Rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

Radiations:

Cl. 71 e, No. 101207. — Dispositif indicateur de remontage pour pièces d'horlogerie.

Cl. 71 i, No. 81645. — Horloge-tirelire.

Dessins et Modèles

Dépôts:

No. 36909. 21 novembre 1924, 19 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Montre. — *Frédéric Cattelain*, Pinchat s. Carouge (Genève, Suisse).

No. 36910. 12 décembre 1924, 19 h. — Ouvert. — 2 modèles. — Calibres de montres. — *Société Suisse d'Horlogerie Fabrique de Montilier*, Montilier (Suisse).

No. 36920. 23 décembre 1924, 11 h. — Ouvert. — 6 modèles. — Calibres de montres. — *Fabriques Eterna Schild Frères et Co.*, Granges (Soleure, Suisse).

No. 36945. 31 décembre 1924, 17 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de montre. — *Société Horlogère de Reconvilier (Reconvilier Watch Co.)*, Reconvilier (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

Prolongation:

No. 25112. 16 janvier 1915, 18 1/4 h. — (IIIe période 1925-1930). — 1 modèle. — Objets divers en métal, verre, bois, cuir, etc., spécialement montres, objets d'orfèvrerie et de bijouterie. — *Fabrique des Montres Zénith successeur de Fabriques des Montres Zénith Georges Favre-Jacot et Co.*, Le Locle (Suisse). Mandataire: A. Ritter, Bâle; enregistrement du 29 décembre 1924.

Radiations:

No. 17551. 18 décembre 1909. — 4 modèles. — Mécanisme de remontoir et de mise à l'heure pour montres et pièces détachées pour ledit mécanisme.

No. 17560. 22 décembre 1909. — 3 modèles. — Mouvements 10—20 lig.

No. 24837. 26 octobre 1914. — 3 modèles. — Instruments de mesure.

COTES

Métaux précieux (27 janvier 1925):

Argent fin en grenailles	fr. 133.—	le kilo
Or fin, pour monteurs de boîtes	» 3525.—	»
» laminé pour doreurs	» 3575.—	»
Platine manufacturé	fr. 23 7[illegible]	le gr.

Boîtes or et bijouterie, Cote No 4 en vigueur dès le 27 janvier 1925.

	Comptant		A terme	
Londres	26 janv.	22 janv.	26 janv.	22 janv.
Cuivre	65 7/16	64 15/16	66 9/16	65 15/16
Electrolytique	70 —	69 1/2	70 1/2	70 —
Etain	263 5/8	257 3/8	267 1/8	260 5/8
Plomb	39 13/16	39 7/8	38 5/16	38 1/8
Zinc	37 1/4	37 5/16	36 3/8	36 1/2
Paris	20 janv.	21 janv.	24 janv.	—
Platine	72.000	72.000	72. 0[illegible]	—
Or	13.000	13.100	13.000	—
Argent	440	440	440	—
Londres				
Or	87/2	87/3	—	—
Argent	32 3/16	32 5/16	32 1/16	—
New-York				
Argent	68 3/4	68 5/8	68 1/2	—

Change sur Paris fr. 27 85

Escompte et change

		Parité en fr suisses	Escompte %	Demande	Offre
Suisse	. . . . .		4 à 4 1/2		
France	100 frs	100.—	7	27.85	28.10
Gr. Bretagne	1 liv. st.	25.22	4	24.81	24.87
U. S. A.	1 dollar	5.18	3	5.1675	5.1925
Canada	1 dollar	5.18	—	5.12	5.1675
Belgique	100 frs	100.—	5 1/2	26 40	26 80
Italie	100 lires	100.—	5 1/2	21.25	21.475
Espagne	100 pesetas	100.—	5	73.55	74 20
Portugal	100 Escudos	560.—	9	22.—	26.—
Hollande	100 florins	208.32	4	208 60	209 40
Allemagne	100 Rchsmarks	123.45	10	123.—	123 60
Autriche	100 Cour.	105.—	13	72 50*	73.50*
Hongrie	100 Cour.	105.—	12 1/2	70.—*	73.—*
Tchécoslov.	100 Cour.	105.—	6	15.40	15 50
Russie	100 Roubles	266.67	—	—	—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	5 1/2	139.20	140.—
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	6 1/2	79.—	79 80
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	7	92.—	93.—
Bulgarie	100 Leva	100.—	6 1/2	3.70	3.90
Roumanie	100 Lei	100.—	6	2.60	2 80
Yougoslavie	100 Dinars	100.—	6	8 35	8 55
Grèce	100 Drachm.	100.—	7 1/2	8 60	9 2[illegible]
Pologne	100 Zloty	123.46	10	99.—	101.—
Turquie	1 liv. turq.	22.78	—	2.75	2.90
Finlande	100 Mks finl.	100.—	9	12 80	13.30
Argentine	100 Pesos	220.—	6 1/2	205.—	212.—
Brésil	100 Milreis	165.—	—	57.50	67 50
Indes	100 Roupies	168.—	6	165.—	185.—
Japon	100 Yens	258.—	8	190.—	210.—

*) par million.

Cours du diamant brut

Cours moyens des Bourses pour grosses quantités au comptant.

Diamant boort	fr 21.05	»	fr 21.20	carat
Eclats de diamant pur	» 20 85	»	21.05	»
Poudre de bruteur	2.50	»	—	»

(Communiqué par *Lucien Baszanger, Genève*).

Reclamations concernant la distribution du journal

Les abonnés de la «Fédération horlogère» qui auraient une réclamation à formuler au sujet de la distribution, sont priés de l'adresser au ***bureau de poste respectif*** *et non à notre Administration, chaque bureau recevant régulièrement le nombre d'exemplaires correspondant à sa liste d'abonnés.*

☛ *La poste étant responsable de la distribution du journal, n'admet d'autres réclamations que celles faites* ***directement*** *par l'abonné auprès du bureau qui le dessert*

LIBRAIRIE-PAPETERIE
Téléphone 2.78 **HAEFELI** Téléphone 2.78
16, Rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds
TOUS ARTICLES DE BUREAUX. — REGISTRES
COPIES DE LETTRES. — PAPIER A LETTRES
CIRE A CACHETER
PAPIER D'EMBALLAGE EN TOUS GENRES
ENVELOPPES. — TIMBRES CAOUTCHOUC.

DIVERS

André BECHLER
MOUTIER (Suisse)

Les beaux décolletages **extra-soignés** se font sur la

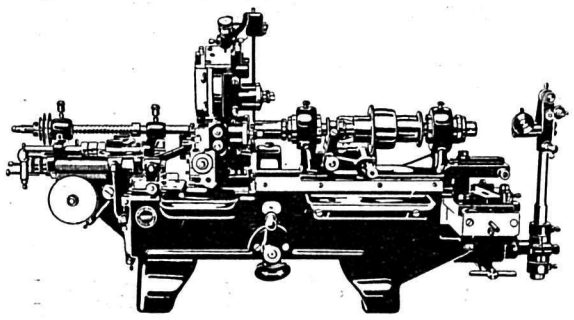

Décolleteuse „Bechler"

le prototype des tours automatiques de haute précision ! 2688

La Nouvelle S. A.
FABRIQUE DE CARTONNAGES
Téléphone 9.18 Place du Petit St-Jean 43, **FRIBOURG**
Spécialité de cartons pour l'horlogerie
Cartons plats — Cartons d'établis 2768

Boîtes rondes | **Boîtes fantaisies**

Deutschland
braucht **preiswerte Cyl.-Herren-Uhren !**

Welcher Fabrikant od. Fachmann würde sich mit entsprechenden Lieferungen od. Kapital an der Uhrenabteilung grösserer deutscher Grosshandlung in Uhren u. Bijouterie (Inhaber ist Fachmann) beteiligen, auch untergetrennter Firma. Seit Jahren bewährte Organisation mit gr. Bureaux und bei der deutschen Kundschaft gut eingeführten Reisenden steht zur Verfügung.

Offerten werden erbeten unter **„Deutschland"** Hauptpostlagernd **Zürich.** 2928

CERCLES D'AGRANDISSEMENT
et CACHE-POUSSIÈRR

sont livrés promptement et aux meilleures conditions par 2347

Marcel DORIOT, Tramelan.

Fabricant d'Horlogerie

se rendant prochainement à Bucarest se chargerait de recouvrir des créances et d'autres affaires litigieuses. Pour tous renseignements, s'adresser à **Monsieur Ferrier,** rue du Temple Allemand 33, **La Chaux-de-Fonds.**

Deutsche Uhren-Grosshandlung

mit 6 Reisenden sucht Verbindung mit leistungsfähiger Fabrik der Schweiz (Taschen- und Armbanduhren). Interessenverbindung oder Alleinvertretung für Deutschland erwünscht.

Carl Wächtler, Uhrengrosshandlung
Weimar (Deutschland). 2929

Représentation

Maison bien introduite chez les horlogers en Suisse, cherche représentation d'une bonne fabrique d'horlogerie.

Offres sous chiffre **P 15724 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.** 2931

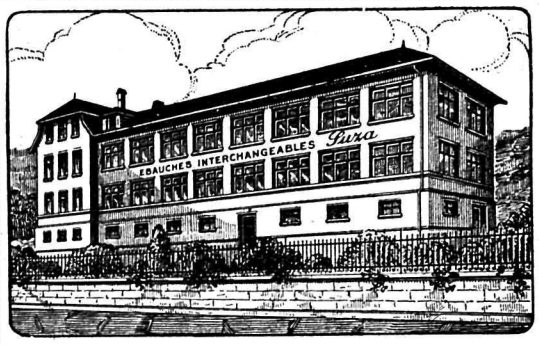

ÉBAUCHES Suza
CORGÉMONT (J. B.)

FABRICATION MÉCANIQUE PERFECTIONNÉE

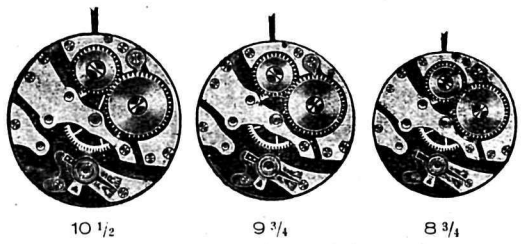

Grandes facilités p. le remontage en série !

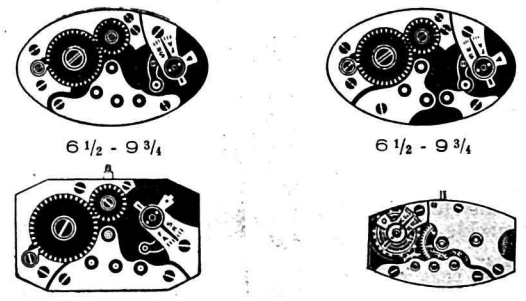

SANS CONCURRENCE
pour la Qualité et la Régularité !
NOUS GARANTISSONS L'INTERCHANGEABILITÉ
PARFAITE DE NOS ÉBAUCHES
LA FABRIQUE NE TERMINE PAS LA MONTRE

MAISON IMPORTANTE

sortirait commandes pour toute l'année en mouvements 15 pierres : 2946

10 1/2''' ancre à vue, sertis grenat ETA
8 3/4''' ancre à vue, sertis rubis ETA
6 1/2''' ancre à vue, sertis rubis ETA

Seulement les offres avec prix seront considérése.

Offres sous chiffre **M 833 X** à **Publicitas, Genève.**

DEMANDES D'EMPLOIS

Chef de fabrication

capable, énérgique, ayant l'habitude du personnel et au courant de la fabrication moderne, cherche place de

chef de fabrication
ou de
chef régleur.

Sérieuses références et bulletins de réglages à disposition.

Offres écrites sous chiffre **S 80711 X** à **Publicitas Genève.** 2944

OFFRES D'EMPLOIS

Employé de fabrication

bien au courant des commandes de boîtes or, argent, des décors et des cadrans.

Un termineur décotteur

pour surveiller une fabrication de grandes pièces ancre,

sont demandés

à la **Fabrique A. Raymond S. A., Tramelan.**
Bons gages. 2945

ACHAT ET VENTE

Mouvements lépine 19 lignes

sont demandés en 7, 10 et 15 pierres, cadrans fondants.

Indiquer prix les plus justes pr fortes séries.

Pressant.

Adresser offres sous chiffres **P 21145 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 2940

Pierres fines pour l'horlogerie

Disponible de suite, une certaine quantité de glaces et gouttes grenats, pour petites pièces, No 10 au No 17, ainsi que saphirs, glaces, grandes pièces, No 12 au No 32.

Prix avantageux.

S'adresser à **Henri Faivre-Voillat, Courtemaîche** (Suisse). 2942

Sommes acheteurs

lépines et savonnettes, 19 lig., ancre, en 14 et 18 k.

Offres à **case postale 4195 Bienne 2.**

Suis acheteur

mouvements 9 lig., cyl., vue, 10 1/2 lig., cyl., vue, 8 3/4''' cyl., vue, 8 3/4 lig., ancre, 15 rubis, 10 1/2 lig., ancre, 15 p., grenats.

Commandes régulières.

Paiement comptant.

Faire offres **avec échantillons** s. chiff. **P 2691 D** à **Publicitas Chaux de-Fonds.** 2905

Indiquer ébauches.

A vendre

différentes machines pour taillage, décolletage, sertissage et en outre plusieurs **machines pour la fabrication de l'ébauche.** 2845

Pour renseignements détaillés veuillez vous adresser sous chiffre **R 1140 U** à **Publicitas Bienne.**

Mouvements et calottes

or, de 5 1/4 à 10 1/2 lig., sont livrés régulièrement par **Reymond Guerne, Bienne.**

A VENDRE

1 grosse de mouvements 5 1/4 lig., rectangle, Hora, 17 pierres, avec marques américaines. 2854

S'adresser à **case postale 10481, La Chaux-de-Fonds.**

A vendre

bon marché,

300 bracelets ext. argent, niel,

13 maillons.

Off. s. chiff. **D 1215 U** à **Publicitas Bienne.** 2943

On cherche à acheter

mouvements 8 3/4'''

ancre, 15 rubis, si possible Fontainemelon. 2863

Offres sous **case postale 15481, Soleure.**

Boîtes bracelets

argent, nickel, galvano. en 10 1/2 lig., ancre et cyl., ovale, rectangle, tonneau etc., sont livrées rapidement, à des prix modérés, tous genres courant disponible de suite. 2869

Grandjean-Goy, Pictet de Rochemont 3, **Genève,**

Mouvements 6 1/2 lignes, ovales, cylindres, sans marque, sont demandés par **case postale 20680 Bienne.**

Cherchons commandes pour

mouvements 6 3/4 lig., rect.

Livraisons au comptant.

Article de qualité, prix très avantageux.

Ecrire sous chiff. **V 80540 X** à **Publicitas Genève.** 2870

Demandes d'emplois

Bonne régleuse breguet, bien au courant des petites pièces soignées, 2932

cherche place.

Ad. off. s. chiff. **P 15725 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Chs Hahn & Co,

Fabrique d'Ebauches du LANDERON

Téléphone 21

7 lig. octogone échapp^t 8 lig.

7 3/4 lig. octogone échapp^t 8 3/4 lig.

7 3/4 lig. 8 3/4 - 9 3/4 lig. 10 1/2 lig. 5 1/2 lig. ancre et cyl.

6 1/2 lig. ancre et cylindre 6 3/4 lig. 7 lig.

7 ''' sur 12 1/2 '''
ancre et cylindre
Premier calibre de montre de forme avec rouage normal et **seconde sur 6 heures.**

2918

Etablissement Fiduciaire de Contrôle et de Revision S. A.

2, rue de l'Hôpital **Neuchâtel** Téléphone 12.90

Comptabilités: Organisation, revision. mise à jour, tenue conformément aux exigences du fisc. — **Expertises.**

Question d'impôts: Conseils, recours. 2917

Vérification des lettres de voiture du trafic international.

Abonnements. **Discrétion absolue.**

Arbres de Barillets soignés

sont livrés avantageusement par

Célestin Konrad

FABRIQUE « AZURÉA » MOUTIER 2914

A.-J. NIESTLÉ, Joaillier

TÉL. 15.29 LA CHAUX-DE-FONDS PAIX, 19

Fabrique de Boîtes fantaisie, platine et or

Toujours modèles nouveaux en tons genres 2919

SPÉCIALITÉ DE JOAILLERIE RICHE

DORAGE DE ROUES EN TOUS GENRES
ADOUCISSAGE CIRCULAIRE

G. HUGUENIN FILS

1, QUAI DU BAS **BIENNE** QUAI DU BAS, 1

Tél. no 7.96 2161

Tous les genres ROSKOPF

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

Reconvilier Watch Co S. A.

2902

Montre pour aveugles.

Tous les genres ROSKOPF

Les Boîtes

PLAQUÉ OR

garanties 5, 10 et 20 ans

livrées par la maison

LOUIS LANG S. A.

PORRENTRUY

rivalisent avec n'importe quelle marque connue, suisse ou étrangère. 2686

Poinçon de Maître **Marque déposée**

Fabricants ! Exigez la marque

qui est une garantie d'absolue sécurité

La Maison fabrique également les boîtes argent, métal et acier

Maison suisse fondée en 1886

SERTISSAGES

E. HATT-ROHRBACH

Prix spéciaux pour grandes séries 2913

Téléphone 15.56 **Madretsch-Bienne** 8, Zionsweg 8

Maison de montres en gros

du Nord de l'Allemagne, siège à Hambourg, disposant de locaux commerciaux lui appartenant, inscrite au registre du commerce, cherche

représentation

ou

vente exclusive avec dépôt de fabrique

seulement de fabrique de 1er ordre, qui fait la fabrication de montres de marques, genre moyen et perfectionné en montres à cylindre et à ancre, ainsi que montres-bracelets en métal, argent et or.

District: Gross-Hambourg, Schleswig-Holstein, les deux Mecklembourg, Pomméranie, Oldenbourg, Friesland oriental, Hannovre, Brême, Elbe inférieur.

A voyagé personnellement pendant 30 ans, très bien introduite auprès de la clientèle.

Prière d'envoyer offres sous P 435 à l'Agence de Publicité Heinr. Eisler, Hambourg 3. 2907

DIVERS

LONDRES

Maison suisse cherche **représentations** pour l'Angleterre et les Colonies, en montres-bracelets et de poche. 2911

Ecrire sous **O 20528 L** à **Publicitas Lausanne.**

FABRICANTS

Atelier de grandissages de pierres, à la machine, **accepterait travail,** par séries importantes. Travail extra soigné. Repoussage de pierres fines, supprimant le calibrage.

Pour adresse : **C. Galeuchet, Fontenais**, Jura bernois. 2904

PAYS-BAS

Représentant très actif, visitant régulièrement la clientèle horlogère pour importante maison de pendules, entreprendrait encore la représentation d'une bonne fabrique d'horlogerie, montres argent de préférence.

Adresser offres s. chif. **P 5601 J** à **Publicitas St-Imier.** 2912

ROSKOPF

Article genre anglais, pour les colonies. 2618

Grande production.
Prix sans concurrence.

Ch. Ad. Tognetti, Chaux-de-Fonds (Suisse

VÉRIFIAGES DE PIERRES FINES

Ne vous tourmentez pas pour ce travail, adressez-vous au spécialiste **A. Girard** à **Erlach,** qui fait vérifiages très soignés et vérif. 2 côtés. 2679

CARTONNAGES

en tous genres 2847

GEORGES STÉHLÉ

Numa Droz 75. Téléphone 13.66
La Chaux-de-Fonds

DIVERS

Terminages

Comptoir organisé, pouvant livrer bon travail en petites pièces, ancre, demande terminages. — Prix du jour.

Adresser offres sous chiffres **P 21122 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 2901

Grande fabrique d'horlogerie

bien située dans localité près de Bienne

cherche à louer

le 1er et 2e étage de son établissement. Le 1er étage est installé avec la force électrique, tandis que le 2e étage se prêterait pour la terminaison de la montre ou pour la pierrerie.

Offres sous chiffre **S 1141 U** à **Publicitas Bienne.** 2844

Terminage

Termineur sérieux, se recommande pour des 5 1/4 7 3/4 ou 8 3/4 lig., ancre, de préférence ébauches fournies, autres genres pas exclus, 16, 18 ou 22/12 également.

Adresser off. sous chiffres **P 15720 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.** 2876

Pour vos **mouvements** ancre, 8 3/4, 6 1/2, 6 3/4, 9 3/4, lig., adressez vous à 2791

John Simon

Doubs 13,
La Chaux-de-Fonds,
qui livre bien et avantageusement.

Demandes d'emplois

Junger Mann, Schweizer, der seine kaufmännische Lehrzeit in erstklassiger Uhrenfabrik Pforzheim's bis April beendet, zucht zur weiteren Ausbildung

Stelle in Export-Uhrenfirma

bei bescheidenen Ansprüchen.

Offerten unter Chiffre **Sc 5254 Z** an **Publicitas Zurich.**

DIVERS

Sertissages en tous genres

Travail garanti 2934

M. MEYER

Jaquet-Droz 54
CHAUX-DE-FONDS
Téléphone 17.41.

MANUFACTURE D'HORLOGERIE

W. von Burg-Derendinger

Bettlach,

achète toujours commandes pour 10 1/2 lig., ancre, avec et sans seconde, qualité bonne et courante, à prix spécial. 2948

Terminages

A sortir à termineurs capables, remontages complets de pièces 11 lig., ancre, Parrenin

Travail bien payé.

Offres à **case postale 10596, Chaux-de Fonds.** 2941

Taillerie de diamants

Vœgeli & Wirz, Bienne,
Rue Gurzelen 7, Téléphone 15.81

Brillants. 2950

Diamants à forer les cadrans et lunetterie.

Diamants à tourner les meules pr. vitriers, ainsi que tous autres outils de diamants et diamants techniques.

Manufacture d'Horlogerie

Alb. Grossenbacher

Grenchen

accepte toujours commandes pour

10 1/2, 13, 16, 17, 18, 19 lig. et 12 sizes

négative, ancre, bonne qualité et courante, prix avantageux. 2846

Avis aux intéressés.

ACHEVEUR

d'échap., demande du travail à domicile, dans les grandes pièces, ancre, bon courant.

S'adresser à **J. A. Juvet**, au **Vauseyon** s/Neuchâtel. 2797

OPTIMA S. A., Grenchen

DERNIÈRE CRÉATION

Mouvement 4 1/2 lignes

11,6 mm × 18 mm., hauteur 3,1 mm. 2706

Demandez derniers prix et échantillons.

Après fortune : A céder dans importante ville française, très belle affaire.

Commission de bijouterie, orfèvrerie, horlogerie et tous articles intéressant l'horloger-bijoutier.

Chiffres d'affaires : 3 millions 500.000 fr.

Vaste magasin et superbe local particulier (12 pièces) attenant au magasin. Matériel neuf (150.000.—) 2933

Prix du fond de commerce, clientèle, achalandage frs 500.000.—

Très grandes facilités de paiement pour le stock marchandises.

Sur demande tous renseignements justificatifs seront fournis.

Adresser offres sous chiffre **P 21142 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.**

LA ROMAINE

EMILE LEUTHOLD

Fabrique de cadrans métal et argent

78, rue Numa Droz — LA CHAUX-DE-FONDS — Téléphone 13.42

livre tous les genres à des prix sans concurrence. 2769

-:- Essayez, c'est continuer. -:-

METEORE S. A.

BIENNE

fournit les meilleures

Matières lumineuses

Posage soigné

AVIS

MM.,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis le représentant général pour toute la Suisse des **matières lumineuses** à base de mesothor **„TORAN“**, déjà connues par leur qualité irréprochable et par leur luminosité intense et stable.

Prix très avantageux. — Nouveau stock important.

Boites complètes pour rhabillage. En même temps je recommande mon **atelier** de **posage soigné** et de **radiumisage en tous genres, cadrans**, etc.

Specialité: Garnissage Mapo d'aiguilles incassables, procédé que j'ai changé et amélioré moi-même par suite des expériences faites. 2947

Tarifs à votre disposition. Télégrammes : Mapo Soleure.

Téléphone N° 1083. **MAX POHLAND, Soleure,** rue Dornach 93.

EBAUCHES ET FINISSAGES

Fabrique d'Horlogerie de Sonceboz S. A.

Sonceboz (Jura bernois) — **Téléphone N° 1**

DERNIÈRE CRÉATION EN MOUVEMENTS BRACELETS

4 3/4''' rectangle interchangeable

Ebauches de formes toutes interchangeables

5 1/2 - 6 1/2 - 6 3/4''' ancre

317

Représentation

Maison suisse établie à Londres, désire entreprendre la représentation exclusive d'une **montre de marque** introduite en Angleterre.

Les offres de maisons de premier ordre seront seules prises en considération.

Faire offres sous chiffres **P 21049 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 2767

DIVERS

A remettre

atelier pour petite mécanique, instruments de précision, en Suisse française.

Ecrire sous chiffres **B 60464 X** à **Publicitas Genève.** 2784

Grâce à son support breveté, la machine ***„SIMPLEX"*** *taille tous les pignons, y compris les plus petits pignons d'échappements* ***sans aucune vibration***

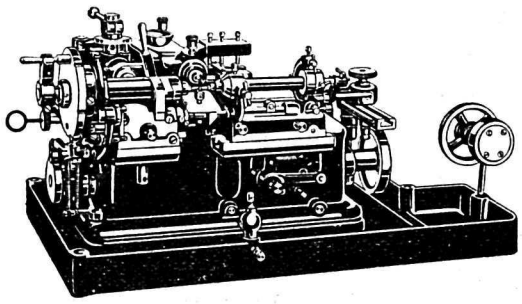

De ce fait, le polissage après la trempe s'opère avec beaucoup plus de facilité et sans déformation des ailes. 1847

ANDRÉ BECHLER

Moutier (Suisse)

ADOLPHE ADLER
3, RUE ADRIEN LACHENAL, 3
GENÈVE

Brillants et Roses

ACHATS VENTES
TAILLERIES

Spécialités en tous genres de brillants pour la décoration des montres et de la bijouterie. 2608

Affaire sérieuse

Ancienne fabrique de montres soignées, ayant nombreuses relations à l'étranger,

cherche fusion ou apparentement

avec fabrique de montres de poche et bracelets, qualité courante, pour développement en commun de leurs affaires et centralisation du service commercial par bureau à Genève.

Faire offres sous chiffre **Y 667 X** à **Publicitas, Genève.** 2862

On cherche un atelier de réglage

disposé d'entreprendre le réglage et la retouche de grandes pièces Breguet, quantités importantes et suivies. Eventuellement serions disposés d'entrer en pourparlers avec régleur désirant se mettre à son compte. 2900

Offres s. chiffre **P 1191 U** à **Publicitas, Bienne.**

Allemagne

Fabricants de montres grandes pièces 19 lig. et 20 lig. demi plate, spécialité de savonnette et lépine or, qualité garantie, désire entrer en relations avec maison sérieuse.

Prix avantageux pour preneur sérieux.

Ecrire sous chiffres **P 21115 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 2881

ACHAT ET VENTE

Nous achetons régulièrement

mouvements ancre:
10 1/2 lig. ronds, 6, 10 et 15 rubis, cal. Suza.
8 3/4 lig. ronds, 10 et 15 rubis, cal. Suza.
6 3/4 lig. rectangles, 15 et 17 rubis, cal. Suza.
6 1/2 lig. ovales, 6 et 15 rubis, cal. Suza.
5 1/2 lig. ovales, 6 et 15 rubis, cal. Kurth.
4 1/4 lig. tonneaux, 15 et 17 rubis, cal. Suza.

Faire offres avec indications de prix pour sertissage, rubis et grenats, spiralages plat et Breguet pour 4 1/4 lignes à 6 3/4 lignes, sous chiffres **P 5569 J** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 2833

JE CHERCHE

mouvements 8 3/4, 9, 10 1/2 lig. cyl. à vue, 6 et 10 rubis. Commandes importantes.

Faire offres avec échantillons à **Otto Hartmann, München,** Jägerstr. 19. 2920

20 décolleteuses

usagées, ancien modèle, mais en bon état, sont offertes à prix avantageux.

S'adresser sous chiffre **P. 5597 J.** à **Publicitas, St-Imier.** 2910

Compteurs de sport

en cylindre et ancre, mouvements seuls ou en boîtes nickel, en genre courant sont demandés régulièrement par commande importante et contre paiement comptant.

Faire offres détaillées sous chiffre **P 21124 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 2908

ON DEMANDE

montres platine décorées pour dames et montres or avec et sans décors, en bonne qualité, **genre allemand,** paiement au comptant.

Offres sous chiffre **P 21138 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 2925

On demande offres

pour mouvements 10 1/2, 6 3/4, 6 1/2 lig. ancre en 6, 15, 16 et 17 rubis, bal. nickel et coupés. Paiement comptant et grandes quantités à sortir.

Faire offres **avec prix** sous chiffre **P. 10180 K.** à **Publicitas, St-Imier.** 2906

Disponible

3 grosses de mouvements 6 3/4 lig. ancre rectangle 17 rubis, marques américaines; à la même adresse on entreprendrait des mouvements 6 1/2 et 6 3/4 lig. rectangle, ainsi que 10 1/2 lig. ronde.

S'adresser sous chiffre **P 21113 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 2880

Ressorts pour Raquetterie

Qui fournit des ressorts anglés et polis, à vis, pour raquetterie?

Offres sous chiffres **P 21116 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 2882

On livre avantageusement 2903

Montres et Mouvements

ancre	cylindre
5 1/4 lig. rect.	6 1/2 lig. ov.
6 1/2 » ov.	6 3/4 » rect.
6 3/4 » rect.	9 » rond, vue
8 3/4 » rond	9 1/2 » vue
10 1/2 » rond	10 1/2 » rond, vue
8 1/2 - 13 lig. Font.	10 1/2 » 1/2 vue

Demander offres détaillées en indiquant genres désirés sous chiffres **P 2692 D** à **Publicitas St-Imier.**

Montres de poche et montres-bracelets

or, argent et métal

sont demandées par

John Levy, Essen (Ruhr)

2926 montres en gros, Rolandstr. 16

DIVERS

ANGLETERRE

Fabricant organisé, livrant un **article de confiance,** dans les genres calottes ancre 9 3/4 et 10 1/2 lig. or, 9 kt., cherche à entrer en relations directes avec grossiste, à qui il pourrait soumettre modèles et prendre engagement de lui fournir régulièrement sa production. Modèles à disposition.

Adresser offres écrites sous chiffres **P 21137 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 2930

Fabricant cherche

grossiste

pouvant lui sortir commandes mensuelles, 8 à 10 grosses par mois, en mouvements petites pièces ancres.

Adresser offres sous chiffre **P 21130 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 2922

Armand Dreyfus „Dreffa" Watch

Rue du Parc 7, La Chaux-de-Fonds Téléphone No 9.34

Livre bien et avantageusement tous les genres de petits mouvements. Ronds de 7 3/4 à 9 3/4 lig. Formes de 5 lignes à 6 1/2 lignes. 2923

Qualité garantie. Nouveaux prix.

EBAUCHES

Importante fabrique de montres, produisant elle-même ses ébauches dans plusieurs calibres, serait disposée à livrer des ébauches (ou mouvements complets) à 1 ou 2 bonnes maisons d'horlogerie. Ces calibres offrent le maximum d'avantages pour la terminaison, par l'adaptation des derniers perfectionnements de la technique.

Cas échéant, on traiterait sur la base de commandes réciproques (dans les genres différents d'un établissement à l'autre) avec fabrique produisant également ses ébauches dans les mêmes conditions.

Les maisons intéressées sont priées d'écrire sous chiffre **P 21121 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 2891

OFFRES D'EMPLOIS

Commis de fabrication

énergique, actif, capable de la mise en travail des commandes, connaissant à fond les fournitures d'horlogerie, est demandé par fabrique d'horlogerie importante. 2927

Offres avec certificats et prétentions, sous chiffre **P 21136 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.**

Voyageur

Maison d'horlogerie en gros, propriétaire d'une marque universellement connue, cherche un voyageur de tout premier ordre pour visiter la clientèle horlogers-détaillants de la Suisse.

Connaissance du français et de l'allemand exigée.

Offres, références et prétentions sont à adresser sous chiffre **P 10034 Le** à **Publicitas, Lausanne.** 2909

Importante fabrique d'horlogerie cherche pour entrée de suite

employé routiné de fabrication

petites et grandes pièces. Seules offres d'hommes sérieux ayant pourvu place analogue seront prises en considération.

Bonne situation pour homme capable et sérieux.

Offres sous chiffre **F. 22 Ls.** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 2898

Schild Frères & C°

Fabrique „ETA"

GRENCHEN

6 1/2 lig. c. 425
assort. 10 lig.
Larg. 1480 - Long. 2495

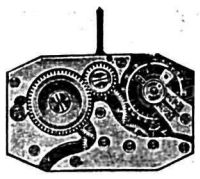

6 3/4 lig., c. 411
assort. 10 1/2 lig.
Larg. 1520 - Long. 2460

5 1/4 lig., c. 370
assort. 8 3/4 lig.
Larg. 1280 - Long. 1920

8 3/4 lig., c. 361

10 1/2 lig., c. 390

10 1/2 lig., c. 128

9 lig., c. 355 cyl.
bascule

6 1/2 lig., c. 415 cyl.
Larg. 1480 - Long. 2495

6 3/4 lig., c. 290 cyl.
Larg. 1520 - Long. 2460

5 1/4 lig., c. 420 cyl.
Larg. 1280 - Long. 1920

Remontage facile. Interchangeabilité absolue.

Nos ébauches n'exigent aucun numérotage. 2836

30 % d'économie avec vos quinquets

Ne jettez pas les poires usées, envoyez-les nous.

Nous régénérons toute lampe usée si parfaitement qu'elle brûle et dure comme une neuve.

Fournisseurs attitrés des plus importantes entreprises suisses. Attestations scientifiques à disposition

Rötheli, Frei & C°

— Rénovation de lampes à incandescence —

Altstetten-Zürich. 2652

François Huguenin, La Chaux-de-Fonds

Concorde 7 — Téléphone 3.39

Spécialité de petites pièces cylindre, qualité soignée 2574

6 3/4 lig.

5 1/4 lig.

6 1/2 lig.

DORAGES

Mouvements grenés à la poudre d'argent
Mouvements genre américain
Roues adoucies et grenées 2200

Soignés Livraisons rapides. **Séries**

Vve de LS. ESTOPPEY-ADDOR & FILS

Maison fondée en 1880 BIENNE, Wasen 32 Téléphone 92

Fabrique „L'ESSOR", Court

Rossé & Affolter

Téléphone No 12

EBAUCHES ET FINISSAGES

ancres soignées

Calibres ronds 7 3/4, 8 3/4, 9 3/4 et 10 1/2 lig., savonnettes et lépines, 5 1/2 lig., ovales et rectangulaires

La fabrique ne termine pas la montre.

Décolletage de précision
en tous genres et pour toutes industries. 1851

Spécialité : Pignons de finissage à pivots levés.

Notre devise : Toujours mieux !

Marque déposée

Machines automatiques

à décolleter spéciales pr pièces d'horlogerie

Haute

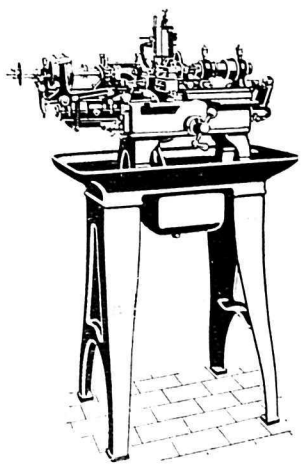

précision

Demandez notre catalogue : 2254

JOSEPH PÉTERMANN

MOUTIER (SUISSE)

JURA WATCH Co., Delémont Swiss

Manufacture de Montres Roskopf soignées et à bon marché pour tous pays.

La plus grande production en savonnettes électro et dorées simple et garanties à l'acide.

Spécialité pour l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Angleterre et Colonies. Continuellement des nouveautés.

923